

PICARDIE NATURE

N° 64

Un sanctuaire
pour
les baleines

Victoire
importante
contre un
projet
de carrière
dans l'Aisne

Relacher de
trois jeunes
phoques
en Baie
de Somme

Reportage
au Niger





PICARDIE NATURE

revue trimestrielle
publiée par PicardieNature,
association sans but lucratif (loi 1901)

affiliée à France Nature Environnement
agrée par les ministères
de l'Environnement,
de l'Équipement
et de la Jeunesse et des Sports

siège social :
14, place Vogel Amiens

adresse postale
BP 835
80008 AMIENS Cédex 1

tel 22 97 97 87 - fax 22 92 08 72



directeur de publication
Patrick THIERY

dactylographie
Mehdi GUERMAH et Dina CHANTELLY

mise en page
Bernard COUVREUR

rédaction
Gérard BAUDRY, Josette DOLPHIN,
Richard MONNEHAY, Pierre PEGUET,
Laurence TELLIER, Patrick THIERY
JEAN MARIE THIERY, Caroline
ROUSSEAU, Pierre Yves PROTHAIS

photographies et illustrations
Patrick Thiery, Richard Monnehay, Régis Delcourt,
Pierre-Yves Prothais

impression
Copie-Self-Amiens
dépôt légal 2^{ème} trimestre 1994

au sommaire

Editorial	3
Au Calendrier	27
Adhésion et Abonnement	29
Ventes - bon de commande	28

Informations

Promesses non tenues	4
Sanctuaire pour les baleines	5
Vallée d'Aspe	6

En Picardie

Espaces sensibles en Somme	7
Tri des déchets à Amiens	8
Le paradis des oiseaux	9
Décathlon, libre réponse	10

la Vie de notre Association

Animations	11
Col du Somport	12
Centre de soins	13
Vallée de l'Oise	14

Relacher de 3 jeunes Phoques	17
------------------------------------	----

Tribune libre	19
---------------------	----

Le grèbe castagneux	20
---------------------------	----

L'Oiseau blessé	21
-----------------------	----

Sur la piste des faments roses	23
--------------------------------------	----

Editorial

Le fait accompli.

Les enquêtes d'utilité publique ne satisfont pas les citoyens. Elles vont sans doute être corrigées, sinon améliorées. L'information est mal faite, ou peu exploitable, et la diffusion quasi inexistante. Beaucoup de projets, en outre, passent au dessus de la tête des citoyens. Par exemple, combien de picards savent qu'il est question de faire un canal à grand gabarit chez eux ?

Tout cela se passe dans des réunions de gens concernés, directement concernés, qui ne tiennent pas tellement à ce que cela change. Mais je veux surtout parler d'une méthode depuis longtemps éprouvée qui consiste à laisser dire, car c'est une méthode. L'opposition à un projet fait partie du projet. Il suffit de la maîtriser, comme les vols font partie du prix de vente d'un produit dans un grand magasin. La dictature dit : «Tais-toi !», la démocratie dit : «cause toujours!»- on laisse donc dire, on laisse réunir, discuter, projeter, même. Et pendant ce temps, le projet avance, les travaux commencent, et si jamais des citoyens réussissent à mettre des bâtons dans les roues, il est trop tard, ils sont devant le fait accompli. On ne peut quand même pas démolire, ce serait du gaspillage! S'il faut payer une indemnité, on s'en sort sans grand dommage et le projet est réalisé.

Le tribunal interdit la gravière ? Tout un pré est déjà recouvert de cran pour le parking des camions (NDLR : gravière de Frémontiers, société DACHEUX). Le tribunal arrête la construction d'un ensemble immobilier en pleine montagne, au bord d'un lac : c'était interdit- quelques années plus tard, les travaux reprennent : on a changé de loi ! Il existe des milliers d'exemples de la sorte.

Quand on sait qu'une loi interdit un projet, n'y a-t-il pas une autorité qui peut stopper un projet immédiatement, avant le début du commencement de sa réalisation ?

On peut croire que non, quand on voit un préfet, chaque année, prendre un arrêté qu'il sait devoir être annulé par le Tribunal Administratif.

La France est le pays des dérogations, des sauf-moi, des à-part-nous, des responsables non coupables. Dès qu'une loi est votée, on se demande comment la contourner ou la détourner.

Une loi n'est juste que si elle est la même pour tous. Les dérogations très souvent avantagent les profiteurs, les vicelards, les sournois, les malhonnêtes et les voleurs.

Les règlements sont souvent barbants et paralysants, mais ils sont là pour protéger. Protéger, c'est protéger les faibles. Protéger, c'est un mot qu'on aime bien, nous, à Picardie Nature.

Gérard BAUDRY.

Informations

PROMESSES NON TENUES

Lutter contre la cruauté et le respect de la vie, c'est aussi, bien entendu s'opposer fortement aux chasses printanières des oiseaux migrateurs qui survolent la France en revenant de leur hivernage d'Afrique, pour nicher en Europe.

Or, comme vous le savez, chaque année en Médoc, quelques milliers de chasseurs de Gironde massacrent les tourterelles en plein mois de mai, en toute illégalité. Mais malgré de multiples promesses et déclarations d'intention, aucun pouvoir politique, ni de gauche, ni de droite, n'a depuis une vingtaine d'années fait respecter la législation Nationale et Européenne qui interdit formellement les tirs printaniers des oiseaux migrateurs.

C'est pourquoi le 1^{er} mai jour de «l'ouverture» du braconnage en Médoc est «traditionnellement» le théâtre d'agressions plus ou moins violentes des chasseurs contre les défenseurs de la nature. Mais toujours le laxisme des pouvoirs politiques, et des forces de l'ordre permet à ces braconniers d'imposer leur loi, au mépris du civisme et du bon sens les plus élémentaires.

Ainsi, l'an dernier, malgré les promesses de Michel Barnier, Ministre de l'Environnement et celles de Charles Pasqua, Ministre de l'Intérieur, plus de 40 000 tourterelles ont de l'aveu même des chasseurs de Gironde été abattues en mai en Médoc, sans aucune répression sérieuse contre ceux qui se rendent coupables de ces massacres.

Ainsi, le 13 mai 1994, la Ligue pour la Protection des Oiseaux publiait un communiqué titré : «LES FORCES DE L'ORDRE TOUJOURS A GENOUX DEVANT LES BRACONNIERS». A la pointe de Grave, les observateurs de la L.P.O ont enregistré, depuis le 2 mai, le passage de 10895 tourterelles dans cette seule commune du Verdon, ainsi que 4644 coups de feu.

Nous constatons que les Ministres de l'Environnement et de l'Intérieur se gardent bien de faire appliquer la loi républicaine. Si le courage est une vertu, les hommes politiques, en France, l'ont perdue depuis longtemps !.

NON A LA CHASSE AUX TOURTERELLES DANS LE MEDOC

Nous ne devons pas tolérer que les lois françaises soient transgressées, ni que les Directives Européennes soient bafouées, pour satisfaire, au nom d'une tradition «débile», dépassée et anti-écologique, les plus bas instincts de ceux qui tuent pour le plaisir.

Exigez le respect des lois, écrivez à Monsieur le Ministre de l'Environnement,
20 Avenue de Ségur 75300 PARIS 07

Laurence TELLIER

Extrait de la revue "Animaux Magazine de Juin 94"

Le Nucléaire détrôné

L'INESTENE (Institut d'Evaluation des Stratégies sur l'Energie et l'Environnement en Europe) a publié une bande dessinée de vulgarisation sur le thème du nucléaire. Que se passerait-il en cas d'accident ? Mille millions de mille atomes ! Cette BD vous le fera découvrir sous un angle attrayant et humoristique. une série de fiches illustrées en fin de volume nous renseigne sur les scénarios de sortie du nucléaire, les risques liés au nucléaire, les économies d'énergie, les énergies renouvelables, ect...

Le nucléaire détrôné, par Antoine Bonduelle, Boualem Khelifi et Jean Monestier (30 frs)

édité par l'INESTENE, 5 rue Buot 75013 PARIS

UN SANCTUAIRE POUR LES BALEINES EST CREE EN ZONE ANTARCTIQUE

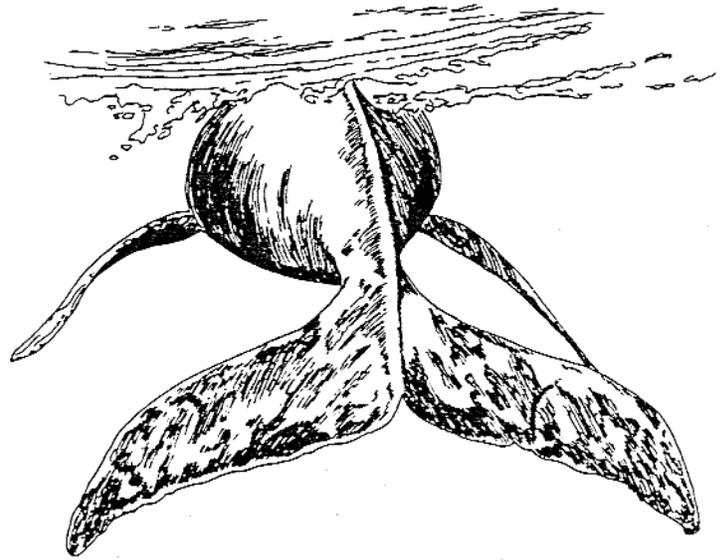
Réunie à Puerto-Vallarta (Mexique) pour la 46^{ème} session, la Commission Baleinière Internationale (CBI) a adopté, jeudi 26 Mai, la proposition française de créer pour tous les cétacés un sanctuaire en zone antarctique. Après 4 jours de débats, 23 des 31 pays représentés à la conférence de la CBI ont voté en faveur de cette proposition. Seul le Japon a voté contre et a affiché son désaccord en menaçant de se retirer de la commission. La Norvège, elle, a exprimé son désaccord en refusant de participer au vote.

Tokyo était cependant disposé à accepter le sanctuaire dans l'océan Antarctique mais à la condition que la CBI adopte un amendement (déposé par Kazuo Shima, le délégué Japonais) autorisant la chasse de 2000 à 4000 petits rorquals par an. Il faut dire que d'après les Japonais et les Norvégiens, la prolifération de cette baleine (désormais la plus répandue) menacerait l'équilibre écologique. Cet amendement a été largement rejeté.

Selon les Japonais, les interventions de la CBI, depuis sa création en 1946, ont permis d'établir un «système de protection efficace» pour les baleines qui, à l'exception de la baleine bleue (il resterait moins de 1000 individus de ce gigantesque cétacé de 120 tonnes), ne seraient plus menacées d'extinction.

Lors de l'entrée en vigueur, en 1986, du moratoire suspendant la chasse à la baleine pour une période indéterminée, une exception était prévue autorisant, pour les japonais un quota de pêche «scientifique» de 330 petits rorquals par an (drôle de pêche scientifique puisque l'on trouve de la baleine aux menus des restaurants japonais).

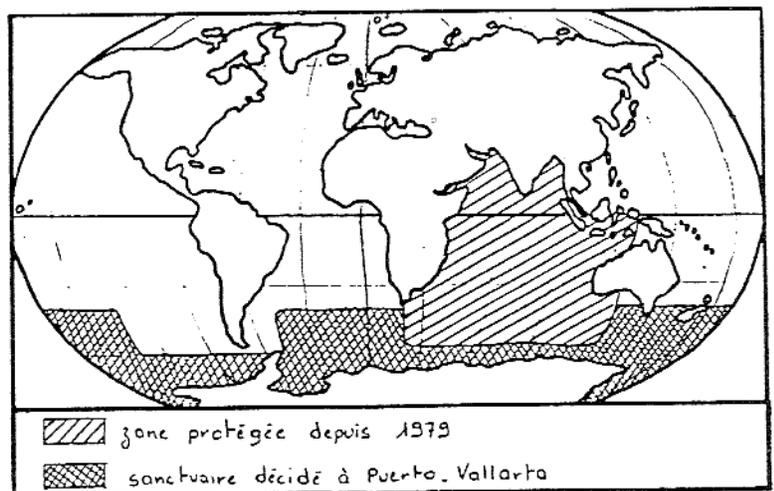
Le conseiller scientifique de la délégation française (Michel Pascal) précise que «personne n'est dupe (...). Les Japonais ont tout simplement transformé leur chasse commerciale en chasse scientifique. Il est vrai qu'ils ont réduit leur prises de 7000 baleines par an à un peu plus de 300, mais d'autres pays chassent pour eux, en particulier les Philippines et Taiwan». La viande de baleine étant très prisée par les Japonais qui sont prêts à la payer entre 800 et 900 frs le kilo.



Brigitte Sitaoui qui représente 7 Organisations Non Gouvernementales (ONG) françaises liées à l'environnement précise que la création d'un sanctuaire «est une mesure préventive dans l'hypothèse où la moratoire serait levée (...). Le rôle de la CBI consiste à mettre une série d'entraves à la chasse : il s'agit d'épuiser peu à peu les baleiniers pour les convaincre d'abandonner cette activité, selon la même stratégie qu'ils utilisent eux-même pour épuiser les baleines».

Caroline ROUSSEAU

(source : le Monde 28/05/94)





DES ESPACES NATURELS SENSIBLES DE LA SOMME.

Dans le cadre de la politique qu'il conduit en faveur de l'environnement, et des compétences en matière d'Espaces Naturels Sensibles qu'il détient en vertu du Code de l'Urbanisme (article L et R 142-1 et suivants), le Conseil Général de la Somme, qui gère les crédits de la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (T.D.E.N.S), a une mission de préservation, de gestion, de mise en valeur et d'ouverture au public de milieux naturels de grande qualité, et souhaite, à ce titre, constituer un réseau de milieux riches et diversifiés, véritable « vitrine nature » du Département. A cette fin, et dans le cadre du Plan Départemental de l'Environnement, le Conseil Général mène actuellement une réflexion très approfondie en collaboration avec l'Etat. Ainsi, l'Assemblée Départementale a récemment décidé de lancer la réalisation d'un schéma départemental de protection et de gestions des milieux naturels, destiné à identifier les secteurs prioritaires d'intervention et à établir, avec l'ensemble des acteurs concernés une véritable stratégie d'actions pour le moyen terme.

Le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie est, à ce titre, un acteur privilégié ; en effet, intégré au réseau national « Espaces Naturels de France », il a été créé en 1989 pour préserver et valoriser, sur les plans écologiques et pédagogique notamment, les espaces naturels les plus remarquables de la région. Il a déjà mené de nombreuses actions dans ce cadre grâce, en particulier, aux aides financières provenant de sources diverses : Etat, Région, Département, Communes, Fonds Mondial pour la Nature, donateurs privés. C'est ainsi que dans la Somme, il a mis en oeuvre des modalités de gestion « écologique » en Vallée d'Acon et sur le coteau calcaire de Guizancourt ; il réalise en outre le fichier du patrimoine naturel du département (Z.N.I.E.F.F.,...) et conduit une étude diagnostic sur l'écologie des dunes littorales.

D'ores et déjà, le Conseil Général de la Somme a amorcé, lors de son débat d'orientation budgétaire pour 1993, un partenariat étroit avec le Conservatoire en lui apportant un soutien financier pour ces différentes réalisations.

L'Assemblée Départementale a souhaité, lors de son dernier débat d'orientation budgétaire et du vote de son budget primitif 1994, que ce partenariat soit renforcé dans le cadre d'une convention.

L'objet de cette convention porte sur un partenariat entre le Conseil Général de la Somme et le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie permettant de mener et accompagner, avec l'ensemble des partenaires concernés, des actions de préservation, de gestion et de mise en valeur des milieux naturels remarquable de la Somme. Le Conseil Général de la Somme finance un poste et charge le Conservatoire d'assurer les missions suivantes :

- Participation à l'élaboration du schéma départemental de protection et de gestion des milieux naturels.
- Montage de projets en collaboration avec le Département et l'ensemble des parties concernées (propriétaires publics et privés ou ayants droits, collectivités, associations), suivi des opérations (expertise de l'état initial des milieux considérés), objectifs de gestion, suivi scientifique et technique, assistance technique du Département.

Cette convention est conclue pour une année.

LE TRI DES DÉCHETS À AMIENS, SUITE...

Désormais, la ville d'Amiens, qui apparemment fait de gros efforts de sensibilisation sur le tri sélectif des déchets ménagers, publie dans *Amiens Capitale* (9 juin 1994), entre autres, une carte publi-information sur laquelle se trouvent la totalité des points de récupération qu'elle possède à l'heure actuelle. Ces points, les Amiénois sont certainement déjà passés devant, se répartissent en 3 groupes :

- * **les bacs à verre** (au nombre de 60)
- * **les points propreté** (4 sites sur lesquels on peut trouver différents conteneurs pour récupérer les verres, plastiques lisses, plastiques gondolés, papiers-cartons et métaux)
- * **2 déchetteries** (où vous pouvez apporter tout ce qui vous encombre, ainsi que vos ordures ménagères de grande taille).

La collecte sélective, suivie d'un traitement approprié, d'un recyclage et d'une valorisation, nécessite un suivi très sérieux et un minimum d'engagement de la part de la population.

A Amiens, la municipalité a passé un contrat avec l'entreprise VIDAM, récupérateur et recycleur de ses déchets ménagers. Ce contrat exige une collecte séparative de qualité au niveau des conteneurs, de même qu'une garantie sur la valorisation des matières premières récupérées.

Ces points sont **ouverts 7 jours sur 7** et sont bien disséminés sur la commune et les quartiers éloignés. Félicitons-nous du slogan affiché pour l'occasion « *Trier pour recycler. A l'occasion des journées de l'Environnement, faites un geste : triez vos déchets et déposez les dans l'un des 66 points de collecte répartis dans toute la ville d'Amiens* ».

Cette page, d'un format A3, constitue sans doute un pas en avant dans la politique de l'environnement à Amiens et mérite certainement d'être encouragée.



Un premier bilan, publié dans *Amiens Mag* annonce des résultats encourageants en quantités de matériaux récupérés :

- 1 t de papiers par bac / semaine
- 1 t de verre par bac / semaine
- 100 Kg de plastiques par bac / semaine
- 20 Kg de piles usagées par bac / par semaine

Soit : 51 % de papier, 44 % de verre, 4 % de plastiques et 1 % de piles

D'ici 3 ans, avec le nombre de points propreté prévus par la ville, la collecte sélective permettra de récupérer par an :

- 600 t de verre
- 600 t de papier
- 55 t de plastiques
- 10 t de piles électriques.

A suivre...

LE PARADIS DES OISEAUX

De nouvelles espèces nicheuses (Grèbe huppé, Canard milouin), des hivernants (Hérons cendrés, anatidés), se sont installées dans la Réserve naturelle des marais de l'Isle à Saint Quentin, le long de la Somme (Aisne). On y rencontre des Colverts, des Foulques noires et en période de migration, passent les Chevaliers, Bécasseaux, Courlis cendrés, Cygnes et Oies. On entend le Rossignol nichant le long des rives non loin de la Grive musicienne, de la Fauvette, le Merle noir et dans les îlots boisés c'est le Coucou et le Lorient qui donnent le «la».

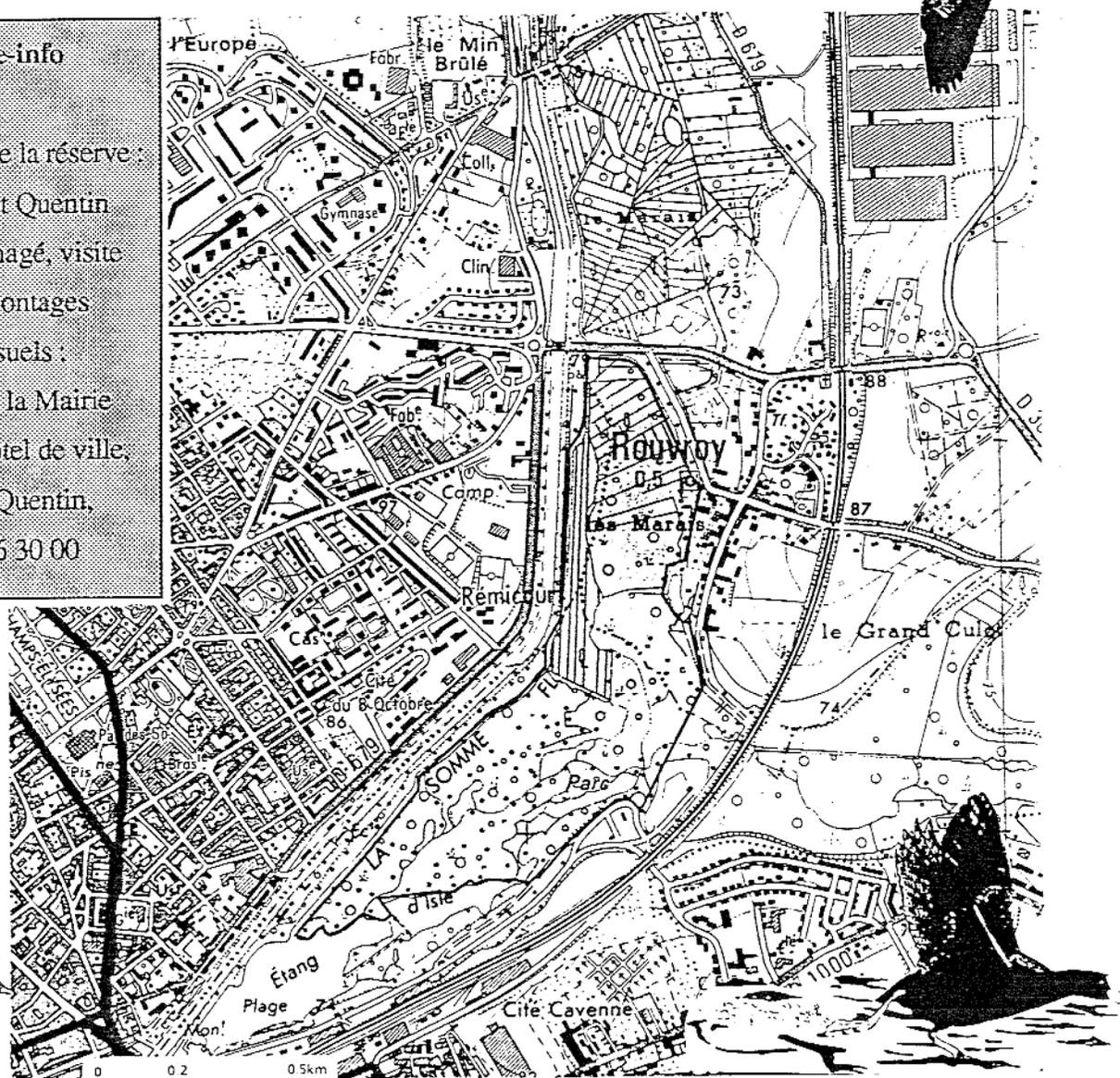
Plus de 160 espèces, rien que pour l'avifaune, sont observées dans ce paradis où les fusils, depuis 1973, sont strictement interdits. C'est la seule réserve située en ville (à Saint Quentin). C'est aussi un des sites Picards désigné au titre de la directive 70/409/ CEE pour la conservation des oiseaux sauvages d'Europe.

Laurence TELLIER

Extrait de la revue «Animaux Magazine»

Adresse-info

Gestionnaire de la réserve :
Mairie de St Quentin
Sentier aménagé, visite
guidée, montages
audiovisuels :
s'adresser à la Mairie
Place de l'Hôtel de ville,
02100 St Quentin,
Tel 23 06 30 00



DECATHLON : Sport et Nature ?

FORFAIT MOUFLON

Toute l'année
République Tchèque, 4 j dont 3 j de chasse
Taxe de prélèvement d'un mouflon comprise
A partir de 11330 F, assurances incluses

CHASSE A L'OURS

de mi-mai à fin juin 1994
Québec, 5 jours dont 5 jours de chasse
limite de prise : 1 ours par chasseur
Prix en avion, assurances incluses : 10900 F

Méthode de chasse :

"La chasse à l'ours noir se pratique à l'affût sur des sites appâtés. Des miradors, minutieusement montés et préparés des semaines à l'avance, vous sont attribués. Des spécialistes de l'ours noir vous informent des habitudes et des méthodes de chasse de ce gibier si rusé. La chasse se pratique le matin tôt et en fin de journée. Pendant le jour, il est possible de pratiquer l'activité de la pêche à la truite mouchetée."

Voici un extrait du catalogue de Chasse de Décathlon dont nous vous avons parlé dans le Picardie-Nature N° 62. Bel exemple de sportivité !!!

Après avoir promu les sports de nature, cette chaîne de magasin élargit sa gamme de produits en proposant des safaris de chasse.

Pour faire cesser ces pratiques, nous vous proposons d'exprimer votre indignation aux dirigeants de la firme en adressant la lettre ci-jointe à la boîte postale suivante :

DECATHLON LIBRE REPONSE - N° 1327- 59659 VILLENEUVE D'ASQ CEDEX

Il existe trois magasins DECATHLON en PICARDIE, un dans la SOMME à AMIENS et deux dans l'OISE à BEAUVAIS et VENETTE.

Monsieur le Directeur,

J'ai pris connaissance de votre catalogue Chasse et j'ai relevé que vous proposiez des safaris chasse en Europe de l'Est et autres contrées du globe encore sauvages. Je suis indigné de voir que DECATHLON, qui promeut les sports nature, propose des voyages de chasse à des prix très compétitifs concernant des espèces animales protégées dans notre pays !

Je souhaite que ces pratiques cessent et vous demande d'ôter la partie chasse de votre catalogue.

Espérant que cette démarche sera suivie rapidement d'effet, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de mes salutations distinguées.

CHASSE A L'AUBE !!
ET DANS LA JOURNEE ?
ON BOUFFE, ON PICOLE
ET ON S'TAPE DES
GONZESSES ?



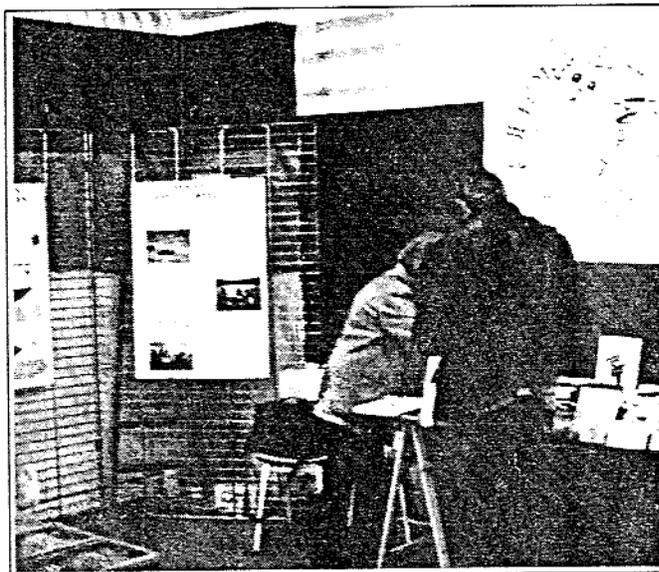
ÇA C'EST
DU SPORT !

La Vie de notre Association

Animations passées et à venir...

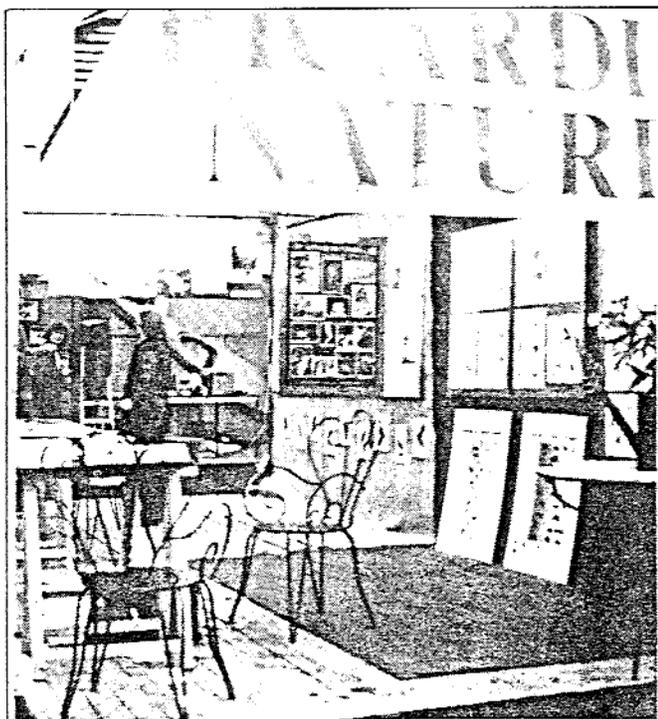
Les mois de Mai et Juin ont été fertiles en manifestations concernant les associations et l'environnement. Comme chaque année, Picardie Nature était présente : d'abord l'Espace 1901 qui cette année avait pris l'air ; nous avons un très beau stand vaste et bien situé. Picardie Nature a présenté une nouvelle exposition. 12 panneaux sur la protection des rapaces avaient été réalisés. Nous avons présenté également des ailes et des pattes provenant d'animaux morts et des pelotes de rejection. Notre stand a vivement intéressé les jeunes et les moins jeunes. Nous avons d'ailleurs eu les honneurs de la télévision puisque nous sommes passé sur France 3 aux actualités régionales. Le jeu sur l'environnement a également très bien marché et la perspicacité de certains jeunes faisait plaisir et démontre que l'information au niveau des enfants est importante. Nous remercions les organisateurs d'Espace 1901, et en particulier Madame VIARD.

Pour les journées de l'environnement, beaucoup de sorties avait été programmées. De plus, pendant une semaine, l'Hypermarché Mammouth de Duryles-Amiens nous avait aimablement mis à disposition un espace dans la galerie marchande de son magasin, pour présenter une exposition sur la protection des phoques de la baie de Somme et sur les



principales activités de Picardie Nature. Très joliment décoré et attractif, cet espace sur la nature a permis à un grand nombre de personnes de mieux connaître notre association. Nous tenons à remercier l'Hypermarché Mammouth, en particulier Madame Martin pour son amabilité, Madame Tellier et sa fille Laurence, qui ont bien voulu transporter les grilles avec leur véhicule ainsi que les personnes qui m'ont aidé à tenir le stand : Yvette et Jean-Marc Momège, Gérard Baudry, Jean-Marie Thiéry, Pierre Dolphin, Mehdi Guermah et Richard Monnehay.

Josette DOLPHIN.



Cet été, nous présenterons comme l'an passé notre exposition "Les Phoques de la Baie de Somme" à la station d'études écologiques, quai Jeanne d'Arc à St Valéry-sur-Somme. Si vous avez l'occasion de venir vous promener sur la côte picarde, venez nous rendre visite, nous y serons du 9 au 14 Juillet et du 16 au 28 Août.

Nous renouvelons également notre programme de sorties de découverte de la nature et d'observation d'oiseaux, toujours en compagnie de Cédric LOUVET.

DIMANCHE 22 MAI 1994

Col de Somport - 12 h - Nous y étions.

Pour une fois, ma femme et moi sommes à l'heure et même avec un jour d'avance puisque le samedi 21 vers 18 heures nous projetons de faire un tour (plus d'un !) du côté de la vallée d'Aspe. Quelle belle région !

A quelques kilomètres d'Oloron (notre port d'attache) nous sommes déviés par les gendarmes qui arrêtent systématiquement tout véhicule non immatriculé 64 : vérification des papiers - nom, prénoms, âge... Formalités accomplies, nous repartons.

Le lendemain, vers 13 heures, nous gagnons le sommet du col de Somport où se sont réunis environ 10 000 manifestants, jeunes pour la plupart, pacifiques mais déterminés dans leur désapprobation à la percée d'un tunnel qui détruirait le site.

Pendant tout le parcours de la vallée d'Aspe, sur cette merveilleuse petite route, nous avons cotoyé une voie de chemin de fer, hors service depuis 1958, mais fort restaurable, qui peut transporter des poids lourds, comme le font nos voisins Suisses plus soucieux que nous de préserver leurs montagnes...

Ce rétablissement du chemin de fer apporterait des avantages écologiques, financiers et touristiques évidents.

Mais, les avantages «Fric» sont plus percutants et dans la région, une partie de la population est partisane du tunnel, car qui dit tunnel dit autoroute et l'autoroute apportera, comme chacun sait, une activité commerciale plus importante à cause du fameux désenclavement !

On peut toujours rêver.... moi, je cauchemarde !

Belles petites routes sinueuses, bordées de vieilles maisons, recyclées en autoroute pour des poids lourds bruyants et polluants avec tunnel s'il vous plaît ! Telle est la vallée d'Aspe projetée par des messieurs cravatés, attachés-cases, P.D.G., qui n'ont cure de la région qu'ils détruisent puisqu'il n'y habiteront pas... C'est bon pour les autres....

Mais si, ils reviendront peut-être car, savez-vous, certaines routes nouvellement créées montent en haut des cols et n'aboutissent nulle part.

Nulle part ? Non ! c'est l'endroit et le moyen idéal et rapide pour flinguer les oiseaux de passage.

Bref, voilà le compte-rendu de notre... pèlerinage.

La montée du col était enthousiasmante. La descente plus décevante, mais nous avons eu le plaisir de prendre en stop Madame FAUCHER, Présidente de la S.P.A., qui remontait courageusement mais trop fatiguée pour parcourir le reste du chemin à pied.

Nous nous sommes trouvés arrêtés par l'intervention de quelques jeunes qui ont eu la mauvaise idée d'agresser les C.R.S. et de détruire le grillage protégeant le matériel utilisé pour le percement du tunnel, ce qui a ralenti encore notre descente du col de Somport à la vitesse d'un escargot.

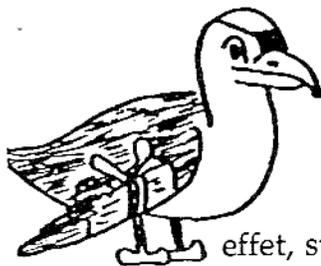
Mais l'explication de ce ralentissement nous a été donnée par Marie-Anne ISLER-BEGUIN (tête de liste des Verts aux Européennes) : elle et son équipe avaient bloqué pacifiquement la route en s'y asseyant afin de convaincre les C.R.S. de libérer quelques manifestants qu'ils avaient arrêtés.

A notre retour, nous avons pensé à tout ce qu'il y a d'illégal (ex : le pont de l'Île de Ré) et puisque le percement de ce tunnel a été commencé sans autorisation, n'est-ce pas aux forces de l'ordre d'y mettre fin plutôt que de nous narguer comme ils l'ont fait ?

J'espère toutefois qu'un jour ou l'autre... le bon goût de la vie... Non, nous n'avons pas oublié les Ours (autoroute, tunnel, poids-lourds, chasse, etc...) eux qui ne demandent rien sauf qu'on leur fiche la paix...

Pierre PEGUET.

QUELQUES NOUVELLES DU CENTRE DE SOINS



Si le premier trimestre 1994 a été celui des oiseaux mazoutés, le deuxième est sans conteste celui des bébés. En effet, sur les 24 oiseaux accueillis entre le 1er Avril et le 12 Juin, il y a 11 jeunes en duvet, à savoir :

1 Faucon crécerelle venant de Compiègne, 1 Chouette Effraie venant de l'Hôpital Philippe Pinel et 8 Chouettes hulottes en provenance de la Somme (Amiens, Talmas, et Tilloy les Conty) de l'Aisne (Villers Cotterêts) et de l'Oise (Neuilly en Thelle, Méru, Beauvais, Compiègne). Une jeune Corneille noire venant de Villers-Bocage, plumée mais incapable de trouver seule sa nourriture, se fait nourrir par celle aux plumes coupées dont je vous ai parlé dans le numéro 63 de Picardie Nature.

Nous nous sommes occupés également d'un Héron cendré avec 3 plombs dans le cou, 2 Chouettes effraie heurtées par une voiture, ainsi que 3 Hiboux moyen-ducs.

2 Buses dont une unijambiste, l'autre patte ayant été sectionnée par un piège à mâchoires, 1 femelle de Canard chipeau, et 1 Guillemot mazouté.

A noter 2 autres oiseaux aux plumes coupées : une Pie bavarde avec une mandibule supérieure qui dépassait la mandibule inférieure de 1 cm au moins et les plumes de l'aile droite coupées aux ciseaux. J'ai coupé la mandibule supérieure à la bonne longueur et je vais recoller des plumes à l'aile droite, comme cela a déjà été fait chez d'autres oiseaux. Le second est un Faucon crécerelle «élevé» depuis longtemps par une personne qui sans doute croyait bien



Centre de soins
de Picardie Nature
tél. 22 54 14 40

faire mais finalement a fait pire que mieux. Cet oiseau était dans un état lamentable : queue absente, plumes des ailes coupées en arrondi, podagres aux deux pieds, comportement quemandeur. Après 1 mois de soins, devant l'impossibilité de remettre dans la nature cet oiseau handicapé tant au plan physique que mental, il a fallu se résoudre à l'euthanasier. Emanciper un jeune oiseau est plus difficile qu'on ne le pense généralement.

Jean-Marie THIERY.

SENSIBILISATION, PEDAGOGIE : DES EXPOS A LOUER OU A PRETER..

Picardie Nature rappelle à tous ses adhérents que les expositions qu'elle possède sont visibles (gratuitement bien entendu) tous les mercredis au local de l'association au 14 Place Vogel à Amiens, vous y êtes les bienvenus. Laurence, Dina, Richard et Mehdi, qui assurent la permanence du local sont à votre disposition pour tous les renseignements dont vous aurez besoin.

Les responsables d'associations, les enseignants trouveront là matière à intéresser leurs ouailles !

VICTOIRE IMPORTANTE CONTRE UN PROJET DE CARRIERE EN VALLEE DE L'OISE

Le mois dernier, le tribunal administratif d'Amiens rendait un jugement important pour les associations de protection de la nature en annulant une autorisation d'exploiter une carrière en vallée inondable de l'Oise dans une zone d'intérêt écologique majeur.

I) HISTORIQUE

Le 11 octobre 1993, le Préfet de l'Aisne autorise la société "Ballastière de TRAVECY", une filiale du groupe industriel REDLAND, à exploiter une carrière sur le territoire de la commune de TRAVECY, près de la FERRE. Le projet couvre 77 hectares de pâture humide dans un secteur de valeur écologique remarquable.

Le 12 novembre, PICARDIE NATURE et la fédération AISNE ENVIRONNEMENT engagent un recours devant le Tribunal Administratif d'AMIENS visant à obtenir l'annulation de l'arrêté préfectoral.

II) LES MOYENS JURIDIQUES INVOQUES

Ils sont au nombre de trois.

1) L'intérêt à agir :

Nos deux associations sont agréées au titre de la loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature et statutairement ont pour but de mener des actions pour faire respecter la législation relative à la préservation de la nature. Le recours engagé auprès de la juridiction administrative pouvait donc être considéré comme recevable.

2) L'insuffisance d'étude d'impact :

Le décret du 12 octobre 1977 pris pour application de la loi du 16 juillet 1976 et l'article 10 du décret du 20 décembre 1979 relatifs aux autorisations d'exploiter les carrières précisent le contenu de l'étude d'impact que doit préalablement réaliser le pétitionnaire.

Une étude d'impact doit comporter :

a) *Une analyse de l'état initial du site et de l'environnement portant notamment sur les richesses naturelles.*

b) *Une analyse des effets de l'exploitation sur l'environnement et en particulier sur les sites et paysages, la faune et la flore, les milieux naturels et les équilibres biologiques.*

c) *Les raisons pour lesquelles, notamment du point de vue des préoccupations d'environnement, parmi les partis envisagés, le projet présenté a été retenu.*

d) *Les mesures que l'exploitant s'engage à mettre en oeuvre pour prévenir, supprimer, réduire et si possible compenser les conséquences dommageables du projet sur l'environnement ainsi que l'évaluation des dépenses correspondantes.*

e) *Les mesures prévues pour la remise en état des lieux ...*

Dans ce domaine, notre intervention visait à démontrer le caractère incomplet de l'inventaire des richesses naturelles, en particulier l'inventaire floristique.

En effet, le relevé de végétation répertorié dans l'étude écologique du site montre un certain nombre de taxons limités au genre sans détermination précise de l'espèce et dont certains comportent des espèces légalement protégées (une centaine de noms incomplets) tandis que d'autres désignent des espèces qui n'ont jamais existé ou sont étrangères à la flore française.

Par ailleurs, l'analyse des effets de l'exploitation sur la faune et la flore nous paraissait trop sommaire, puisque le pétitionnaire n'était pas en mesure d'indiquer quelles espèces animales et végétales disparaîtraient à la suite des travaux par suppression du substrat ou modification du niveau d'eau.

3) Sur la légalité interne de l'arrêté préfectoral :

Dans les différents mémoires que nous avons produits (plus de 100 pages au total !), nous avons expliqué que la vallée de l'Oise fait l'objet d'une attention toute particulière de la Communauté Européenne, de l'Etat, et des associations de protection de la nature, en raison des fonctions de première importance que cet hydrosystème assure (épuration des eaux, stockage d'eau de qualité, zones inondables

assurant une régulation des régimes hydrauliques, production biologique importante, dernière zone refuge pour des espèces très menacées comme le Râle des genêts.

De ce fait, les Administrations nationale et européenne ont élaboré plusieurs documents de portée générale et soutenu des actions d'intérêt général :

- Le Plan d'Exploitation aux Risques d'Inondation (PERI) de la vallée de l'Oise institué par la loi du 13 juillet 1982,
- L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), initié en 1982 par le Ministère de l'Environnement. La synthèse de l'inventaire du patrimoine naturel picard a été publiée en 1992 conjointement par le Ministère de l'Environnement et le Conseil Régional de Picardie. On peut y lire dans la préface cosignée par Mr. le Préfet de Région et Mr. le Président du Conseil Régional de Picardie la passage suivant :

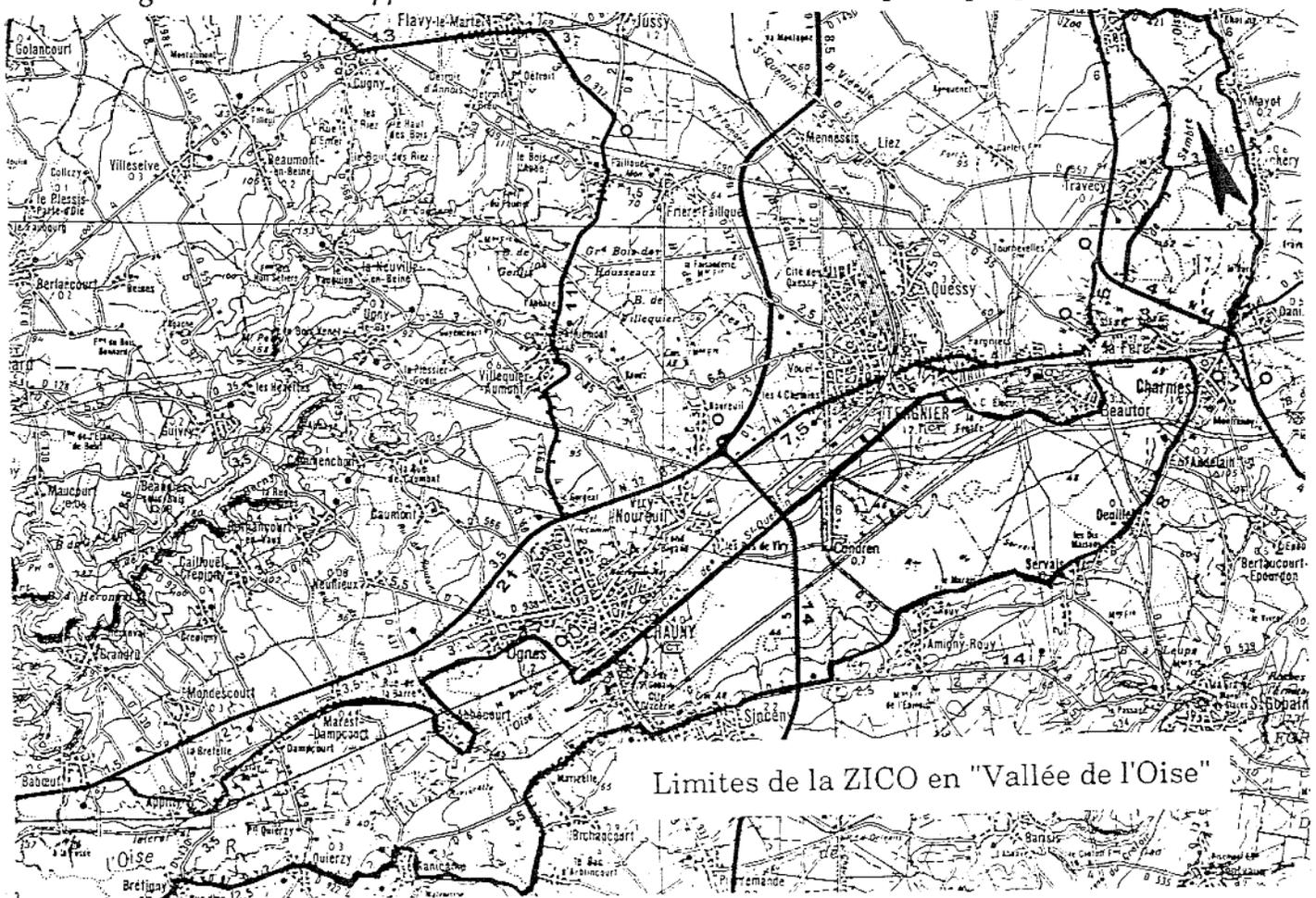
"l'Etat et la Région se sont donc associés pour dresser l'inventaire des zones naturelles les plus remarquables qu'il s'avère aujourd'hui impératif de prendre en compte dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement et de développement."

Le site de TRAVECY est inventorié comme Z.N.I.E.F.F.

- Les Zones d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux (ZICO). Ils s'agit de zones de protection spéciale appropriées à la conservation de certaines espèces rares mentionnées à l'annexe 1 de la Directive Européenne 79-409 CEE concernant la conservation des oiseaux sauvages et de leur habitat. Sur la base des travaux, menés souvent bénévolement par des ornithologues au sein d'associations (en particulier Laurent GAVORY, vice président de PICARDIE NATURE, pour l'inventaire régional), l'Etat français a établi une liste ZICO. Le Ministère de l'Environnement a proposé en ZICO la moyenne vallée de l'Oise et s'engage ainsi à prendre des mesures de gestion et de protection appropriées.

- Les Actions Communautaires pour la NATURE (ACNAT) en particulier l'opération de sauvegarde des vallées alluviales du Nord et de l'Est de la France.

Dans le cadre du règlement CEE n° 1973/93 (programme LIFE) du 21 mai 1992, l'Etat français et la C.E.E. ont agréé le programme monté par les



Limites de la ZICO en "Vallée de l'Oise"

Conservatoires des Sites Naturels de Picardie, de Champagne-Ardenne et de Lorraine. La moyenne vallée l'Oise est concernée par un périmètre situé à la limite Sud du site de TRAVECY.

Nous avons considéré que ces dispositions ont une portée générale. Dans ces conditions l'article 22 du décret du 20 décembre 1979 relatif aux autorisations de mise en exploitation devait s'appliquer (voir encadré).

Eu égard à l'intérêt écologique remarquable du site de TRAVECY, à son caractère irremplaçable pour certaines espèces très menacées en France comme le Râle des Genêts, nous avons considéré que le Préfet de l'Aisne avait commis une erreur d'appréciation en ne retenant pas les dispositions réglementaires citées précédemment pour motiver un refus.

III) LE JUGEMENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Après la production de plusieurs "mémoire en réplique", l'affaire a été audenciée le 5 mai 1994 et le Tribunal a rendu son jugement le 24 mai 1994 en annulant l'arrêté préfectoral autorisant l'ouverture d'une arrière sur le site.

Les juges ont en effet considéré que le Préfet de l'Aisne a commis une erreur manifeste d'appréciation (en ne retenant pas les dispositions d'intérêt général citées plus haut pour motiver un refus d'autorisation au titre de l'article 22 du décret du 20 Décembre 1979 et de l'article 84 du code minier.

Il est probable que le carrier fasse appel de cette décision devant le conseil d'Etat. Il faut savoir que c'est la seconde fois que le Tribunal Administratif nous donne raison sur la base des moyens juridiques énoncés dans cet article. Ces jugements sont importants, au delà de la protection nécessaires d'espèces menacées d'extinction à l'échelon européen comme le Râle des genêts, c'est la question de l'utilisation et de la préservation de deux ressources naturelles non renouvelables qui est posée de manière aigüe avec d'une part les gisements de granulats et d'autre part les milieux naturels, la faune et la flore.

Patrick THIERY.



LES FONDEMENTS JURIDIQUES DE NOTRE ACTION

- l'article 1er de la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature :

La protection des espaces naturels et des paysages, la préservation des espèces animales et végétales, le maintien des équilibres biologique auxquels ils participent et la protection des ressources naturelles contre toutes les causes de dégradation qui les menacent sont d'intérêt général.

- l'article 106 du code Minier :

l'autorisation ne peut être refusée que si l'exploitation est susceptible de faire obstacle à l'application d'une disposition d'intérêt général.

- l'article 22 du décret du 20 Décembre 1979 relatif aux autorisations de mise en exploitation des carrières :

L'autorisation ne peut être refusée que si l'exploitation envisagée est susceptible de faire obstacle à l'application d'une disposition d'intérêt général et notamment si les dangers qu'elle présente en particulier au regard des intérêts visés à l'article 84 du Code Minier ne peuvent être prévenus, compensés, réduits ou supprimés par ces mesure appropriées.

- l'article 84 du Code Minier précise comme inconvénients les travaux ou exploitations qui sont de nature à compromettre les caractéristiques essentielles du milieu environnant.

Relâcher des 3 jeunes phoques en Baie de Somme : Notre envoyé spécial témoigne...

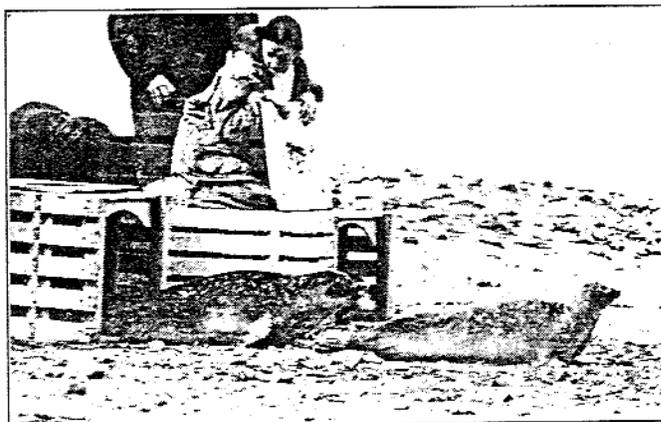
Ca y est, c'est fait ! Nos 3 jeunes protégés, Rémi, Gilles et Noëlle sont arrivés après un petit tour d'avion et de fourgonnette. A St Valéry sur Somme, c'est le branle-bas de combat : tous en place pour les surveiller le plus attentivement possible... Nous ouvrons les caisses de transport posées sur le sable, au bout du quai, et 20 secondes plus tard, à la grande joie des nombreuses personnes venues pour cet évènement pour le moins original, nos 3 lascars font un petit plouf ! dans le chenal de la Somme.

A ce moment précis, personne ne sait que l'un d'entre eux, Noëlle, ne sera observée que jusque dans la soirée et quittera la Baie pour aller connaître la grande aventure vers le large... Bonne chance ! Quant aux deux autres, c'est une bien longue histoire...



Avant, à Pieterburen

Jeudi 3 Juin. Après un long séjour d'un mois et demi dans les eaux nourricières de la Somme, en passant par Abbeville, Pont-Rémy, Eaucourt et bien d'autres endroits tranquilles, Gilles décide de venir goûter au grand air de la Baie. Nous le rencontrons donc un peu par hasard aujourd'hui, tout près du Hourdel. C'est cette petite tâche sombre, à un endroit tout à fait inhabituel, qui titille nos yeux collés aux jumelles. En approchant un peu, c'est la grande surprise... Gilles, un peu désarmé puisqu'il ne connaît pas encore vraiment la baie, mais calme et en bonne santé, nous observe du coin du museau. Il pleut, il vente, il fait froid, même à travers les vestes utilisées habituellement



Pendant, à Saint-Valéry

pour le zodiac. Mais qu'importe, l'évènement est de taille ! Comment imaginer que cette petite boule de poils pas vraiment à l'aise sur le sable aurait franchi successivement plusieurs vannes et écluses sur la Somme, dont la fameuse écluse de St Valéry où le courant est si violent ! ? Et pourtant, nous l'avons bien observé là-bas, dans l'un des bras «morts» de la Somme, si loin des côtes, à de nombreuses reprises.

C'est qu'il faut maintenant partager les observations entre Rémi, le phoque peinturluré de rouge, et Gilles, avec sa belle tâche verte sur la nuque ! Les carnets bien remplis des nombreuses observations quotidiennes depuis ce 19 Avril, du comportement de chacun à travers les moindres gestes et une bonne quantité de kilomètres dans les bottes, comme aux compteurs des voitures, c'est encore avec de longues heures d'observation aux jumelles et à la binoculaire que nous accueillons le nouveau venu en Baie. Mais chut...une étape importante va se dérouler devant nous...

Gilles s'approche tout doucement, dans le courant, d'un banc de sable où se reposaient, il y a 2 minutes, deux autochtones nommés l'un «Saturne» pour l'anneau qu'il a sur le museau, l'autre «Clandestin», tout simplement parce qu'il est arrivé tout seul ici, en étant bagueé, et qu'il s'y plaît ! Est-ce que la rencontre va avoir lieu ? Est-ce que le contact va se dérouler devant nous ?

Et bien non... Gilles passe tranquillement devant les deux habitués du banc de sable, qui entre temps sont allés dans l'eau, et ne les voit pas... Alors il continue son chemin et s'amuse tout seul dans le courant. Ce sera peut-être pour cet après-midi, voire demain... En tous cas bientôt, car ici les nouveaux locataires sont toujours bien accueillis.

Bien plus loin, dans un endroit où il ne vaut mieux pas trop traîner quand la mer est basse à la grande déception des observateurs de Picardie Nature et de nos amis des Pays-Bas, Rémi se prélassa sur le sable. La pluie cesse. Heureusement, Rémi est là en bonne compagnie, avec le plus gros groupe de la colonie de la baie. Ce fût d'ailleurs un moment très fort lorsque nous le vîmes pour la première fois en leur compagnie... Ainsi Rémi s'était bien intégré au groupe, et chacun de ses faits et gestes étaient des plus prometteurs quant à son comportement vis-à-vis des autres phoques. Il fait bon se retrouver en famille (puisque Rémi est né ici !) voire avec sa maman ! Aujourd'hui, Rémi nous regarde tranquillement, peut-être sait-il que nous sommes là en observateurs et en admirateurs avant tout. «Rémiiii ! »

Un clin d'oeil et il se retourne, nous laissant sur le sable qui commence déjà à être recouvert par le flot. 2 minutes pour ranger tout le matériel et nous voilà repartis vers des bancs plus rassurants, puis vers la plage où nous attends un peu de chaleur dans les voitures.

Un dernier coup d'oeil vers Saturne et Clandestin qui, inséparables depuis quelques temps, nous proposent un ballet aquatique bien plus sain que ceux des parcs d'attraction. Bientôt John de Boer, notre ami hollandais, viendra nous informer sur l'état des femelles dont on peut attendre un petit cet été. Encore beaucoup de pain sur la planche..!

Quelques promeneurs ayant aperçu les deux compères, nous demandent de quoi il s'agit. Après un coup d'oeil dans la binoculaire et quelques exclamations «Whhaaahh ! Pas possible ! Regarde Alain ! Ohh wouais...! C'est génial ! » viennent les questions importantes.



Après, en Baie de Somme

C'est là qu'il s'agit de faire circuler l'information : attention, les phoques sont menacés... Respectons les distances pour les observer... Admirons-les encore longtemps... Et pensons que leur survie ici passe par leur tranquillité... Un phoque en difficulté ? faites le 22 97 97 87 ! Mais ce n'est pas tout, il faut encore rentrer à la station d'études en Baie de Somme de l'Université de Picardie à St Valéry. Après avoir rempli les fiches d'observation, avoir nettoyé le matériel et discuté longtemps des moments forts de cette journée comme du programme des jours prochains, nous pourrons enfin manger et aller faire de beaux rêves... devinez de quoi ?!

Les Phoques à la télé !

Alain William chargé du suivi des phoques relâchés en Baie de Somme était l'un des invités du magazine Midi 3, en direct de St Valéry sur Somme samedi 25 Juin.

Nous y avons vu de superbes images de phoques montrant leurs plus beaux profils. Cela est possible si chacun prend la peine de ne pas les déranger.

REPORTAGE ETHNOLOGIQUE

Je reviens de Groquie ; de la Groquie profonde. C'est une région étonnante, tant par son histoire, ses coutumes, que par la façon de vivre originale de ses habitants. J'ai surtout parcouru la Groquie inférieure.

Puisqu'il y a une Groquie inférieure, le commun des mortels pourrait s'attendre à l'existence d'une Groquie supérieure. Hélas, nous avons dû nous rendre à l'évidence, il n'existe aucune Groquie supérieure.

Pourquoi ?

Les archéologues émettent l'hypothèse d'un affaissement de terrain - bien improbable selon les géologues - et les ethnologues pensent que les habitants auraient leur part de responsabilité. En effet ces derniers avaient - et ont toujours - l'habitude ou la manie de faire des trous, de creuser le sol. Tout leur est occasion de creuser : champs, landes, prairies..... Vu du ciel c'est encore de nos jours un spectacle étonnant. Et l'on se perd en conjectures sur le but poursuivi, car un trou est-il à peine creusé QU'IL SE REMPLIT D'EAU !

La multiplication mal contrôlée de ces trous aurait fait que petit à petit l'eau aurait envahi le territoire. Mais la leçon n'aurait pas porté puisqu'on peut voir de nos jours, et ceci très près de la mer, les innombrables flaques qui résultent de cette activité bizarre. A moins que le but poursuivi soit justement de remplir d'eau ces trous.

Pourquoi ?

La question reste posée. Car on ne peut prétendre que ces mares servent aux oiseaux : les habitants les en chassent constamment et tuent impitoyablement ceux qui osent s'y poser, la liste de ces importuns étant déposée en Mairie.

J'ai cherché à en savoir plus, j'ai posé des questions. Mai cela n'éveille aucune réaction chez les habitants, qui n'ont l'air ni étonné ni désappointé par l'inondation de leurs trous. Le flegme dont ils font preuve vient peut-être de leur origine, car la Groquie fut envahie il y a très longtemps par une peuplade britannique, les Badgam, une appellation qui fait toujours rire leurs voisins, on se demande pourquoi. Nous, peuple évolué, serions - il faut bien

l'avouer - hilares si ces gens s'appelaient Groquiens, ce qui n'est pas le cas. Comme quoi l'humour... Ne vous avisez pas de les appeler Badgam! Ils feront ceux qui ne comprennent pas, et vous n'en saurez pas plus, ou ils feront ceux qui comprennent et entreront dans une violente colère, et vous n'en saurez pas d'avantage !

Cette peuplade a hérité aussi, il faut le dire, d'un certain caractère anglosaxon que l'on retrouve en Amérique du nord parmi les hordes de cow-boys : ils ne peuvent vivre sans avoir une arme à proximité. D'ailleurs si vous avez la chance de pouvoir entrer dans une de leurs cases, vous serez frappé ou frappée par la présence d'une arme accrochée à la paroi, dans la pièce principale, souvent d'ailleurs au dessus de la cheminée : l'arme est ainsi toujours chaude et opérationnelle à tout moment. Ils ignorent l'usage de la graisse : la rouille n'a jamais le temps de s'installer. Même les enfants ont le droit de manipuler les armes. Le père fait ainsi coup double : l'arme reste opérationnelle et le fils s'entraîne.

j'ai pu établir de bonnes relations avec quelques individus, en étant d'une grande prudence. Mais cela reste superficiel car ils refusent d'évoluer. Ils se reconnaissent d'ailleurs facilement : la vêtue qui tire sur le kaki et le fusil qui tire souvent. Une grande partie de la population s'est adaptée à la vie moderne et s'intéresse peu à ce qu'elle appelle des séquelles anachroniques. Et s'il est vrai que ces individus sont en minorité aujourd'hui les autorités les confortent dans leur isolement car c'est facteur non négligeable pour le tourisme.

Des agences de voyages organisent déjà des voyages Safari Badgam afin de faire découvrir ces peuplades aux touristes (période à éviter juillet à février). Il est question de raccourcir cette période néfaste au tourisme : la commission de Bruxelles s'est penchée sur ce problème.

Gérard BAUDRY.

Le Grèbe Castagneux

(*Tachylaptus ruficollis*)

Petite boule de plumes flottante à la surface de l'eau comme un bouchon, tel est le grèbe castagneux, le plus petit de la famille des Grèbes. Il se déplace rapidement parmi la végétation aquatique, plongeant à la moindre alerte.

S'il passe la plupart de son temps dans l'eau, il vient parfois se reposer à terre. Chez cet oiseau trapu et rondlet, la queue n'existe pour ainsi dire pas, car les vestiges des rectrices sont complètement cachés par le plumage.

Si l'hiver celui-ci est assez terne et le fait ressembler à une châtaigne, en revanche au printemps, il se pare d'une livrée beaucoup plus sombre, presque brune, la tête et le cou se colorent de brun rouge et une tâche blanc jaunâtre apparaît à la base du bec bien visible de loin.

Il se nourrit essentiellement d'insectes aquatiques et de leurs larves, de crustacés, de mollusques, et de petits poissons. C'est un migrateur nocturne partiel, les hivernants originaires d'Europe du Nord arrivent de septembre à décembre à l'ouest du continent.

L'hiver on le rencontre dans les eaux découvertes des lacs, des cours d'eau, parfois dans les eaux salées des étangs côtiers et des petits ports de mer, jamais loin du rivage. Au printemps il choisit les roseaux qui bordent les lacs, les étangs, les mares, les eaux dormantes. Le castagneux n'a pas besoin de beaucoup d'espace.

Il est de nature craintive dès qu'il se sent observé, il plonge rapidement, ou il se cache à l'abri dans quelques recoins obscurs.

Description :

plumage :

les deux sexes sont identiques, les jeunes ont des raies blanches sur les cotés de la tête et du cou.

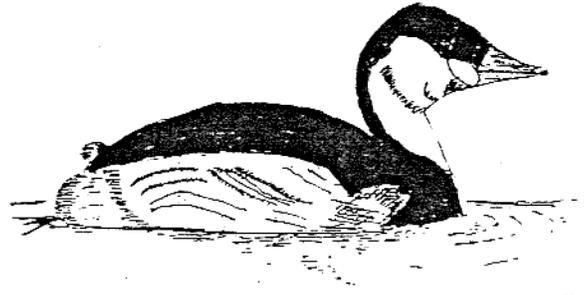
Longueur : 23 cm.

Poids : 200 g.

Longévité : 13 ans.

Nidification : fin avril à fin Juin.

Nombre d'oeufs : 5 à 7 oeufs, blancs crème, se teignant par la suite, semi-nidifuge.



En dehors de la période de reproduction, les oiseaux se réunissent parfois en petits groupes. Mais, dès la belle saison il mène une vie retirée au coeur d'une roselière d'où il lance parfois une trille aiguë, liquide, souvent prolongée. Les parades amoureuses sont moins spectaculaires que chez le grèbe huppé. Le couple construit un nid flottant tantôt sous le couvert touffu des roseaux tantôt parmi les branches des saules sortant de l'eau ; il est constitué de débris de végétaux aquatiques et mesure une trentaine de centimètres de diamètre. L'incubation dure trois semaines, elle commence dès la ponte du premier oeuf, ce qui explique l'échelonnement de l'éclosion.

A leur naissance, les petits sont recouverts d'un duvet rayé brun et beige. Ils nagent et plongent dès leur sortie du nid pour échapper aux prédateurs. Ils grimpent souvent sur le dos des parents trouvant ainsi un refuge douillet, sauf quand ceux-ci plongent ! Ils se retrouvent alors désorientés et seuls à la surface de l'eau, mais ils ont tôt fait de rejoindre leurs parents et de recevoir la becquée.

Les jeunes restent ensemble jusqu'à l'automne.

Josette Dolphin

Bibliographie :

GEROUDET : les Palmipèdes

J F DEJONGHE : Oiseaux entre ciel et terre.

L'Oiseau blessé

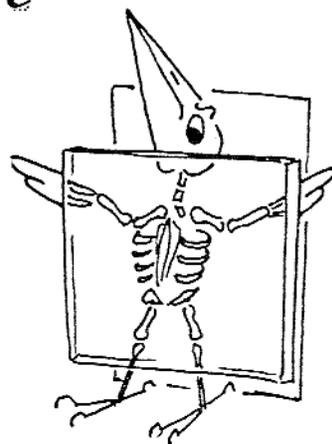
En fin d'après-midi, je revenais de promenade, il faisait beau. Je volais légère et insouciante quand soudain un choc, une grande douleur, un éclair, comme si mille bougies dansaient dans ma tête, puis le trou noir, j'étais inanimée sur le bitume. Ce qui se passa ensuite je l'ai vécu dans une sorte de brume j'étais inerte, mais je ressentais les choses, et j'entendais les voix.



Des mains me soulevaient doucement, on m'enveloppa dans ce qui me sembla être de l'étoffe puis on me déposa dans une voiture, je sentis que l'on roulait. Je me retrouvais ensuite dans une pièce très claire, plusieurs personnes se penchaient sur moi.

«Elle est très blessée demanda une jeune fille». Nous ne savons pas répondirent presque en coeur le couple qui m'avait amené nous l'avons trouvé sur la route, une voiture l'a percutée le conducteur ne s'est même pas arrêté alors, on vous l'apporte.

«Vous avez bien fait dit un jeune homme, ne vous inquiétez pas nous allons faire le nécessaire et prévenir le centre de soins. Pour l'instant, nous allons la mettre dans un carton dans le noir car il ne faut pas qu'elle se stresse trop cela peut lui être fatal pour un oiseau surtout dans son état. Les voix s'éloignèrent et je sombrai dans l'inconscience. Lorsque je revins à moi un grand monsieur barbu, sans doute le docteur me palpait, m'auscultait, il me passa à la radio puis après avoir désinfectée ma plaie il me fit un pansement et immobilisa mon aile, il me nourri de force et me déposa sur une cou-



che, je m'endormie tout de suite. A mon réveil il fait grand jour, je souffre un peu moins, je regarde autour de moi, nous nous trouvons dans un jardin. Je dis nous, car je ne suis pas seule, d'autres patients de toutes sortes se trouvent dans un box à proximité. Un héron avec une aile en écharpe s'approche : «Bonjour me dit-il tu as été blessée» oui dis-je une voiture m'a renversée»

«ah encore une, tous des chauffards s'exclame t'il.

Pouvez-vous me dire où nous sommes s'il vous plaît lui demandais-je. Nous sommes au centre de soins de Picardie nature ma petite, à Saveuse. J'en avais entendu parler. Et vous monsieur le héron que vous est-il arrivé. Oh moi ce sont des chasseurs il m'ont tiré trois plombs dans le corps il m'avait pris pour un canard, un canard moi tous des irresponsables. Il élève un peu la voix et les autres nous regardent, j'en profite pour les saluer d'abord deux chouettes mes plus proches voisines ; elles dodelinent de la tête l'une d'elle me dit d'une petite voix tremblante, moi je suis tombée dans une cheminée vous m'auriez vue je ressemblais à un ramoneur hou hou ce sont les pompiers qui m'ont sauvés et m'ont amenés ici.

Ma jeune compagne, elle se sont des sales gamins qui ont détruit son nid, elle a pu se sauver se sont des promeneurs qui l'ont trouvée, transie de froid et affamée, trop de gens nous malmène encore maugréa le héron qui s'est approché, il est un peu bougon mon compagnon mais il a raison. Vous avez l'air

bien triste dis-je a un goéland, argenté vous souffrez beaucoup ? Non mais, je ne pourrai jamais plus voler mon aile est cassée et ne guérira pas.

Oh je suis désolée pour vous. Merci, mais je suis résigné je vais sans doute aller finir mes jours au parc ornithologique, je serai logé, nourri, je verrai du monde. Il était fier mais il y avait de la tristesse dans son regard et puis ajoute-t-il je vais revoir mon amie la cigogne, elle est là depuis trois mois elle s'est électrocutée en se posant sur des fils électriques elle est estropiée à vie, je lui souhaite bon courage. Deux guillemots s'avancent vers moi de leur démarche dandinante, vous n'avez pas de pansement leur dis-je où avez-vous mal ? Nous avons été mazoutés dit l'un d'eux j'ai encore l'intérieur qui me brûle dit l'autre mais nous sommes sauvées, il faut dire que nous avons été bien soignées, nous avons l'habitude de l'eau mais là quel bain et je te lave et je te rince et je te relave ça sentais mauvais, mais nous avons eu de la chance, car beaucoup de nos camarades meurent tous les jours dans d'atroces souffrances. Les pétroliers ne savent pas le mal qu'ils nous font à nous les oiseaux de mer quand il dégaze illégalement. C'est interdit dis-je ? Oui mais ils le font quand même. Tous des assassins rétorque le héron qui ne me quitte pas j'ai fait le tour de mes nouveaux compagnons il en reste bien deux mais elles me font un peu peur, car elles sont si grandes . Je me tourne vers mon guide . Elles ont l'air bien excité lui dis-je.

Ah oui c'est une buse et une bondrée depuis qu'elles ont appris leur départ en rééducation à Bacouel elles ne tiennent plus en place ; pense

donc là-bas il y a une volière de 25 m de long où elles pourront réapprendre à voler et retrouver ensuite la liberté.

Mais alors tous les oiseaux qui viennent ici guérissent, hélas non malgré tous les soins beaucoup meurent, ils ne peuvent pas faire de miracles pourtant ils sont bien dévoués à PICARDIE NATURE et tous les gens qui nous trouvent et nous apportent ici sont bien sympa. On ne sait pas leur dire mais nous sommes bien reconnaissants envers eux. Je suis de son avis il est bougon mais il a du coeur mon nouvel ami. Vous avez l'air fatigué ma petite dit-il je vais vous laisser vous reposer, d'ailleurs c'est bientôt l'heure du repas, et ça c'est sacré ici Monsieur Jean-Marie c'est lui qui s'occupe de nous et nous soigne il est intransigeant là dessus. Le principal dit-il après les soins c'est la nourriture et il faut dire qu'il nous gâte à chacun son menu les uns des souris ou des petits poussins, les autres de délicieux petits poissons les plus petits oiseaux des vers de farine et l'eau est toujours bien fraîche; Il me laisse, car en effet je me sens lasse, mais si je souffre encore un peu je n'ai plus peur je suis en sécurité je mets ma tête dans mes plumes et je m'endors et je rêve. Je rêve d'un monde où il n'y a plus de chauffards, plus de chasseurs plus de pollueurs, un monde où tous les oiseaux vivent heureux et libres. Mais je rêve je rêve je rêve...

Josette Dolphin



Sur la piste des Flaments roses

Aventure dans les sables du Niger.

Notre envoyé spécial au Niger, *Pierre-Yves PROTHAIS*, nous adresse son témoignage de la région de *Goudoumaria*, au sud-est du pays, où il effectue depuis Décembre 1992 une mission de développement agricole avec l'*O.N.G. des Volontaires du Progrès* (Organisation non gouvernementale). Une tâche bien difficile pour un français qui tente d'apporter une auto-suffisance agricole aux populations nomades et sédentaires de ce pays, car n'oublions pas que le Niger est une ancienne colonie française et les nigériens n'oublient pas si vite... Nous vous livrons ici son reportage.

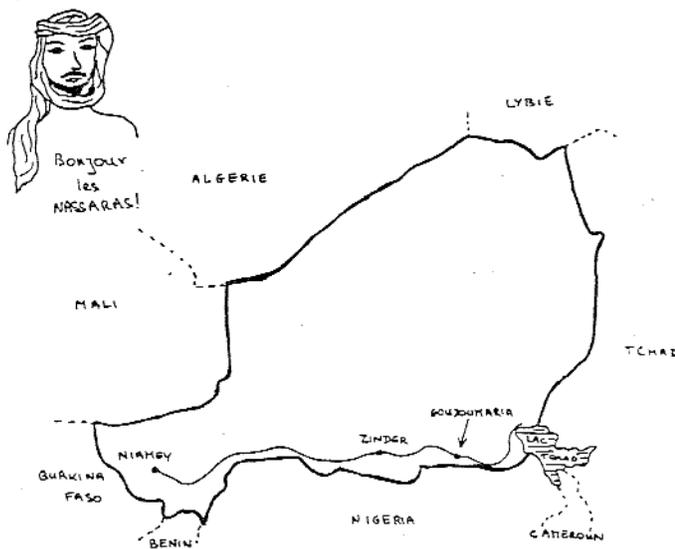


Figure 1. Zonation climatique du Niger de 1950 à 1967.

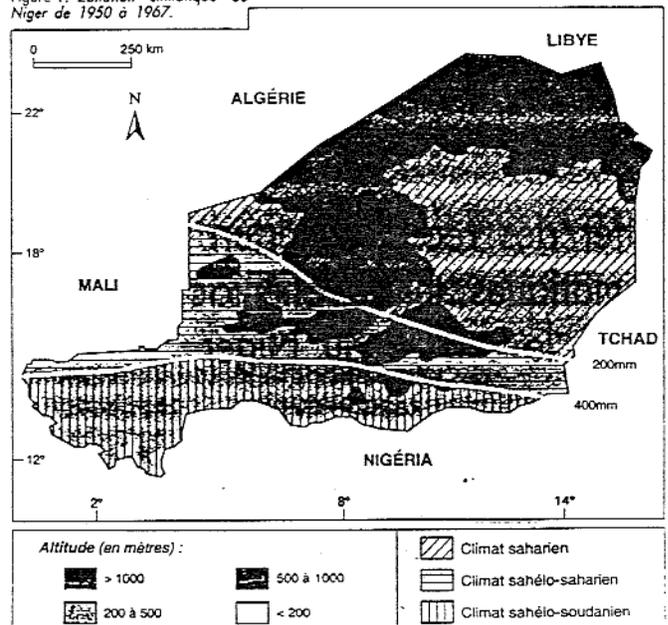
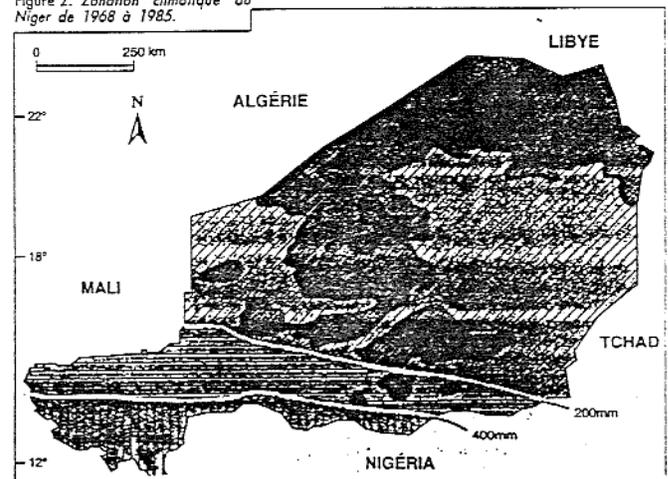


Figure 2. Zonation climatique du Niger de 1968 à 1985.



«Avant de vous parler des particularités de la zone de Goudoumaria, voyons les grandes caractéristiques climatiques du Niger.

Compris entre le tropique du Cancer et le 12° de latitude Nord, ce pays présente toutes les étapes climatiques entre un climat de type soudanien et un climat de type saharien :

- * Au Nord, une zone à climat saharien, précipitations inférieures à 200 mm/an.

- * Au sud de celle-ci, une zone à climat sahélo-saharien, précipitations de 200 à 400 mm/an.

- * encore plus au sud, une zone à climat sahélo-soudanien, précipitations entre 400 et 600 mm/an.

Le climat sahélien (entre le type saharien et soudanien) est sujet à de grandes variations suivant les années. Ainsi, après la période extrêmement pluvieuse des années 1950 à 1967, le pays est entré dans une phase climatique plus aride jusqu'en 1986. Ceci a provoqué un glissement des 3 zones climatiques vers le sud. Deux années de sécheresse ont été particulièrement désastreuses, 1974 et 1984.

D'une manière générale, cette baisse moyenne de la pluviométrie a entraîné :

- * la baisse générale du niveau des nappes phréatiques alimentées annuellement par les eaux de ruissellement de la saison des pluies (juin à septembre) ;

* une réduction ou modification de la flore des surfaces pastorales utiles, ayant pour conséquence une prolifération des graminées annuelles au détriment des pérennes (subsistant plusieurs années) ;

* une diminution au nord et une augmentation au sud des surfaces agricoles au dépens des surfaces pastorales ;

* une surexploitation des surfaces agricoles dans les zones de replis (où les sols étaient les plus intéressants) avec arrêt des jachères, conduisant souvent à l'appauvrissement, puis à la stérilisation du sol ;

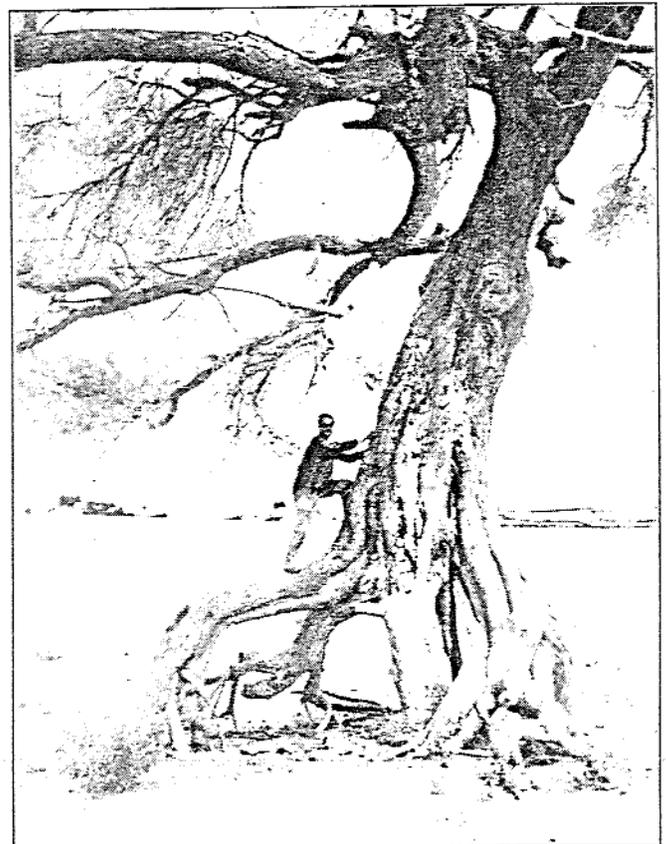
* la raréfaction ou la disparition d'espèces ligneuses, nécessaires à l'alimentation, l'artisanat, la médecine... Ceci est dû à une coupe trop sévère et répétée des branches utilisées comme bois de chauffe et pour l'alimentation des ovins et caprins (surtout les chèvres) et également des arbres au moment du défrichage des champs. L'inadaptation de certaines espèces aux conditions plus difficiles (baisse de la nappe et érosion éolienne) ainsi que l'absence de régénération (espèces dont la germination est difficile et attaque des jeunes pousses par les caprins) sont également l'une des causes de cette raréfaction ;

* la mise en place d'un processus de désertification. La région du *Mangari*, comme les autres, n'y a pas échappé. Cette région, caractérisée par des sols très sableux, a la particularité d'être parsemée de dépressions, les Cuvettes Oasiennes. Au début du siècle, la majorité de ces cuvettes étaient des lacs. Puis, l'abaissement progressif des nappes a amené les populations à exploiter le sel (prélevé au centre des cuvettes et contenant une forte proportion de carbonate de soude). Aujourd'hui, quelques rares cuvettes sont des mares temporaires et pour la plupart, la nappe est à une profondeur de 1 m à 7 m.

Une végétation arborée luxuriante s'est développée en grande partie sur la couronne de ces cuvettes. Le Palmier doum, *Hyphaena thebaïca*, y domine avec le Palmier dattier, *Phoenix dactylifera*. Ce dernier aurait été importé au début du siècle par les caravaniers des Oasis du Sahara venant troquer les dattes contre le sel de la région. De plus, des acacias de

plusieurs espèces s'associent aux palmiers : *Acacias albida*, *A. nilotica*, *A. raddiana*...

En plus de l'abaissement des nappes, le processus de désertification de cette région se caractérise soit par l'avancée d'un front désertique, soit par une détérioration intense du milieu. Les sols dénudés sont devenus sensibles à l'érosion éolienne et le sable, par poches, a commencé à se déplacer par vagues, créant des dunes plus ou moins importantes, allant jusqu'à ensevelir certaines cuvettes.



Conséquence de l'érosion éolienne sur les acacias (ici, *Acacia albida*) : mise à l'air des racines jusqu'à la chute de l'arbre

Ces phénomènes sont souvent amplifiés par le maintien, par les populations locales, de pratiques agricoles et pastorales inadaptées au nouveau contexte écologique, comme par exemple :

* la coupe des arbres lors du défrichage d'un champ pour empêcher les oiseaux d'y nicher lors de la récolte du mil ;

* **Le surpâturage des animaux** : pour la plupart sédentarisées, les populations pratiquent un élevage extensif à l'échelle du terroir de leur village. Mais, sauf durant la saison chaude (avril à juin) où ils sont parfois envoyés en transhumance hors du terroir de fourrage, les animaux paissent généralement librement toute l'année, laissant apparaître des zones surpâturées ;

* **L'accroissement du cheptel caprin** : les sécheresses successives fragilisant les troupeaux de bovins amènent les éleveurs à se retrancher sur des animaux plus résistants comme les caprins. Leur alimentation à base de ligneux empêche la prolifération des jeunes pousses.

Même si la population est bien consciente de la dégradation accélérée des sols et de son environnement, elle semble assez peu impliquée pour y remédier, ou du moins pour la ralentir.

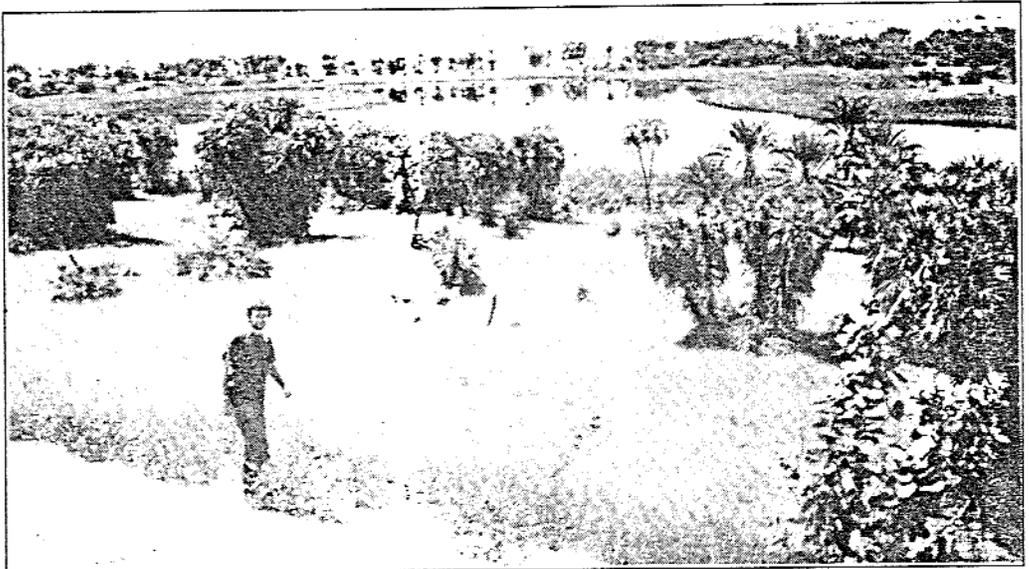
Pourquoi existe ce laxisme ?

Avant d'y répondre, il est important de décrire le contexte économique difficile dans lequel les gens vivent. Le mil étant la seule céréale résistante à ce type de climat et de sol, il est la nourriture principale de chaque famille. Ainsi, chaque année, le seul souci de chacun est de bénéficier de bonnes pluies afin que les récoltes puissent couvrir tous les besoins durant une année. De plus, cette zone étant la plupart du temps déficitaire en céréales, la population a pour tactique de revendre des petits animaux (ovins et caprins) afin de pouvoir combler leur déficit durant la période de soudure (d'avril à la récolte, en septembre).

Dans un système précaire tel que celui-ci, où le premier objectif est de pouvoir nourrir sa famille, il semble évident que la sauvegarde de l'environnement est, d'une part, très liée à

l'exploitation des sols et, d'autre part, passe en dernier lieu pour ces populations. Il nous suffit de retourner des années en arrière pour se rendre compte facilement que l'idée de sauvegarder notre environnement en Europe nous échappait encore totalement à la moitié du vingtième siècle.

Pour répondre au terme «laxisme», nous pourrions plutôt dire «irresponsabilité» par rapport à la terre. Ici en effet, la terre ne devient propriété qu'à partir du moment où elle est



Cuvette à eau affleurante (eau pendant 6 mois de l'année)

défrichée. Et vu l'importance de l'espace, il est toujours facile de se procurer de la terre, puis de la laisser en jachère lorsque celle-ci s'appauvrit, pour aller voir plus loin.

Ainsi, les répercussions néfastes que peuvent provoquer le défrichage trop intense et le surpâturage ne sont pas vus par la population sous un angle aussi grave que chez nous.

En plus de ces facteurs, un certain fatalisme règne parmi les gens. L'origine en serait la religion pratiquée (pays islamisé à 90 %) qui a tendance à considérer Dieu comme l'unique responsable des événements ou phénomènes nouveaux.

Tous ces éléments nous amènent rapidement à la conclusion qu'il n'est pas simple de mobi-

liser les *Mangas* à l'amélioration de leur environnement. Le bénévolat est inexistant dans ce domaine. Seule la subvention en nature (vivres) ou en rémunérant le travail a permis, par l'intermédiaire de projets, de mobiliser des populations à la tentative de **fixer des dunes**. Néanmoins, mener dans ce sens de actions ne pouvant pas être suivies constamment par les projets, est souvent voué à l'échec. Ainsi, afin de responsabiliser au mieux les populations, les projets s'orientent de plus en plus vers la **sensibilisation, la compréhension et la maîtrise des techniques** à entreprendre pour la fixation des dunes, et par, en plus de la participation physique, la **participation financière**. Car même si celle-ci semble symbolique, elle implique plus la population et permet une chance de pérenniser les actions. Patientons encore et attendons le jour où des villageois fixeront la dune menaçant leurs cultures de leur propre initiative ! »

Par Pierre-Yves PROTHAIS, Avril 1994.

Complément d'information :

*Le problème délicat de l'environnement au Niger est essentiellement un problème de **disparition des espèces animales et végétales et un bouleversement profond des sols et du paysage**. La prise de conscience, tout en restant faible, est bien supérieure à la participation pour la sauvegarde. Les fonds utilisés pour quelques actions très localisées proviennent bien souvent des **pays ayant des contrats de développement et de coopération avec le Niger** ; il n'existe pas vraiment de programme dont le Niger est seul gestionnaire et financeur. De plus, les actions en faveur de l'environnement sont bien souvent dispersées entre des projets d'ordre sanitaire (utilisation et assainissement des eaux potables, hygiène alimentaire, etc...), médical (face aux nombreuses maladies et épidémies) et d'ordre agricole (limitation des dégâts, apport de techniques plus rentables et gestion des terres...). **Au Mali, par exemple**, les projets actuels liés à l'environnement se concentrent sur la sensibilisation des enfants aux problèmes de l'eau (prendre ses précautions avant de la boire, rejeter les eaux usées à des endroits prévus pour, se laver les mains, nettoyer la nourriture...) et aux animaux (tous ceux qui sont très domestiqués et la faune sauvage, oiseaux...). **Des exemples à suivre, mais difficile de parler environnement dans le sens où nous-même, adhérents d'associations pour la nature, le comprenons ici et lorsque de trop nombreux problèmes de telles envergures secouent le continent africain.***

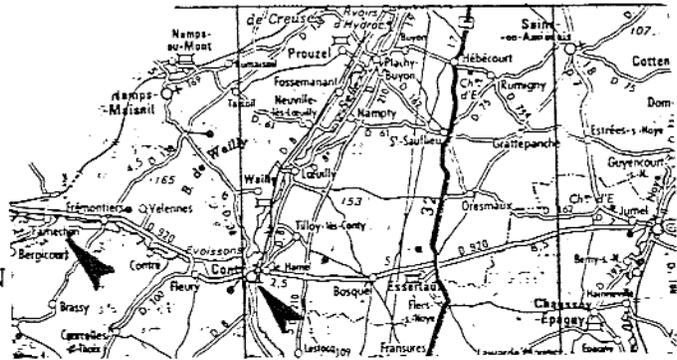
Recueilli et ficelé par Richard Monnehay.

au Calendrier

dimanche
4
septembre

*promenade pédestre
en vallée
des EVOISSONS*

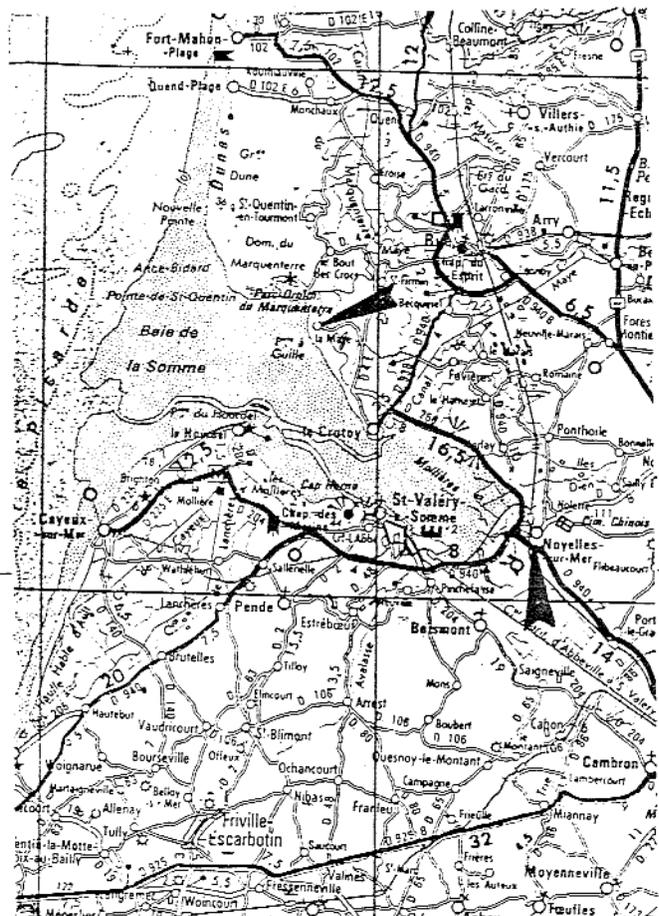
☛ Rendez-vous à 10h00 devant le camping de FAMECHON
(entre CONTY et POIX à 25 Km au SUD d'AMIENS)



dimanche
9
Octobre

*sortie ornithologique
dans la réserve naturelle
de la Baie de Somme*

☛ Rendez-vous à 8H00 devant le siège de l'association ou à
9h30 au parking de la Maye (1Km au Nord de LE CROTOY)
☛ Durée : la journée
☛ repas tiré du sac



dimanche
18
Novembre

*recensement
d'oiseaux morts
sur la Côte Picarde.*

☛ Rendez-vous à 8h00 devant le siège de l'association ou
à 9h30 à la gare de NOYELLES-SUR-MER.
☛ Durée : la journée
☛ repas tiré du sac

REMARQUES :

- .Pour les sorties sur le terrain : il est préférable de se munir de bottes et de vêtements de pluie.
- .Pour les sorties d'initiation à l'ornithologie, notre association met à votre disposition des paires de jumelles.
- .Parfois un rendez-vous est fixé au siège de Picardie-Nature, celui-ci n'est nullement obligatoire, il est fixé simplement pour permettre aux habitants d'Amiens et des environs de se regrouper dans les véhicules, l'attente à ce rendez-vous n'exède pas 15 minutes.



articles en vente

bon de commande

Publications

- Picardie-Nature, anciens numéros 10 frs _____
 Connaître et protéger l'oiseau 20 frs _____
 Guide des oiseaux de la Baie de Somme 50 frs _____
 Protéger l'oiseau en protégeant son milieu naturel 5 frs _____

Affiches et posters

- "Saint-Valery accueille les phoques de la Baie de Somme" (couleurs, 40x60 cm) 5 frs _____
 "Protégeons le littoral picard" (couleurs, 60x80 cm) 20 frs _____
 "La faune en Picardie" (couleurs, 60x80 cm) 20 frs _____
 "La flore en Picardie" (couleurs, 60x80 cm) 20 frs _____

Cartes postales

indiquer le nombre désiré SVP.

photographies en couleurs, prix à l'unité : 5 frs

- Râle des genêts ... Coucou ... Vanneau huppé ... Hibou des marais...
 papillon Vulcain ... Cane Colvert ... Chouette Chevêche ... Grand Cormoran ...
 Chouette Effraie ... Canard Plongeur. ... Fulmar ... Cormoran huppé ...

série "Picardie au naturel", photographies en couleurs, prix à l'unité : 5 frs

- Phoque Veau-Marin ... Héron cendré ... Cerf élaphe ... Grèbe huppé ...
 papillon Le Gazé ... Anémone ... Coquelicot ... Digitale pourpre ...

- Phoque Veau-Marin en Baie de Somme (avec mention "La Picardie") 5 frs ... _____
 carte-correspondance (photo en couleur d'oiseaux, 11,5x16cm) + enveloppe 8 frs ... _____

Articles du centre de soins pour mammifères marins de Pieterburen (Pays-Bas)

- poster "35 espèces de mammifères marins" (couleurs, 50x70) 40 frs _____
 tee-shirt (taille XL, avec logo Pieterburen-phoque dans une bouée) 100 frs _____
 stylo 10 frs _____
 badge 10 frs _____

Autres articles en vente

- dessins d'oiseaux sous-verre (en couleurs, 18x24 cm) 30 frs _____
 pin's Picardie-Nature 20 frs _____
 pin's UNCS (Union Nationale des Centres de Soins) 20 frs _____
 autocollant WWF (Fond Mondial pour la Nature) 6 frs _____
 rûchoirs 45 frs _____
 tee-shirt "Picardie Nature protège les Phoques de la Baie de Somme" 70 frs _____

TOTAL

Tous ces articles sont disponibles directement
 au siège de Picardie-Nature :
 14 place Vogel à Amiens (ouvert du lundi au vendredi de 8h à 18h)
 Vous pouvez également les commander en nous renvoyant
 ce bon dûment rempli à :
 Picardie-Nature, BP 835, 14 place Vogel, 80 008 Amiens Cédex 1
 ou en téléphonant au 22 97 97 87

Frais de port
 en supplément

✻

Paiement
 à réception
 de notre facture

ADHESION A PICARDIE NATURE ET ABONNEMENT A LA REVUE

ANNEE 1994

Cochez les cases correspondant à vos choix

renouvellement nouvelle adhésion/abonnement

NOM _____ Prénom _____

prénoms des différents adhérents _____
(pour adhésion couple ou famille)

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Changement d'adresse

Adhésion à PICARDIE NATURE		montant à verser
moins de 16 ans	25F	
normale	60F	
de soutien supérieur à	60F	
couple	90F	
famille	90F + 10F par enfant	
Abonnement à la revue "PICARDIE NATURE"		
4 numéros par an	50F	
réglement total		

Type de règlement :

Ch B. CCP Espèces autre : _____

Chèque à l'ordre de Picardie nature

Réglement + bulletin d'adhésion/abonnement à renvoyer à :

Picardie nature - BP 835 - 80008 Amiens Cédex 1

Un reçu fiscal, correspondant au montant de votre adhésion,
vous sera envoyé sur simple demande.